

Étude des angles de respiration autour de la Boissière

Choix du point d'analyse

Les hameaux de la Boissière et de Guérin, côte à côte, sont implantés au niveau de la rive sud du Cibou et sont tournés vers le projet des Brandières.

Le point d'analyse est situé depuis le chemin d'accès au hameau, au niveau de la prise de vue du photomontage 27.

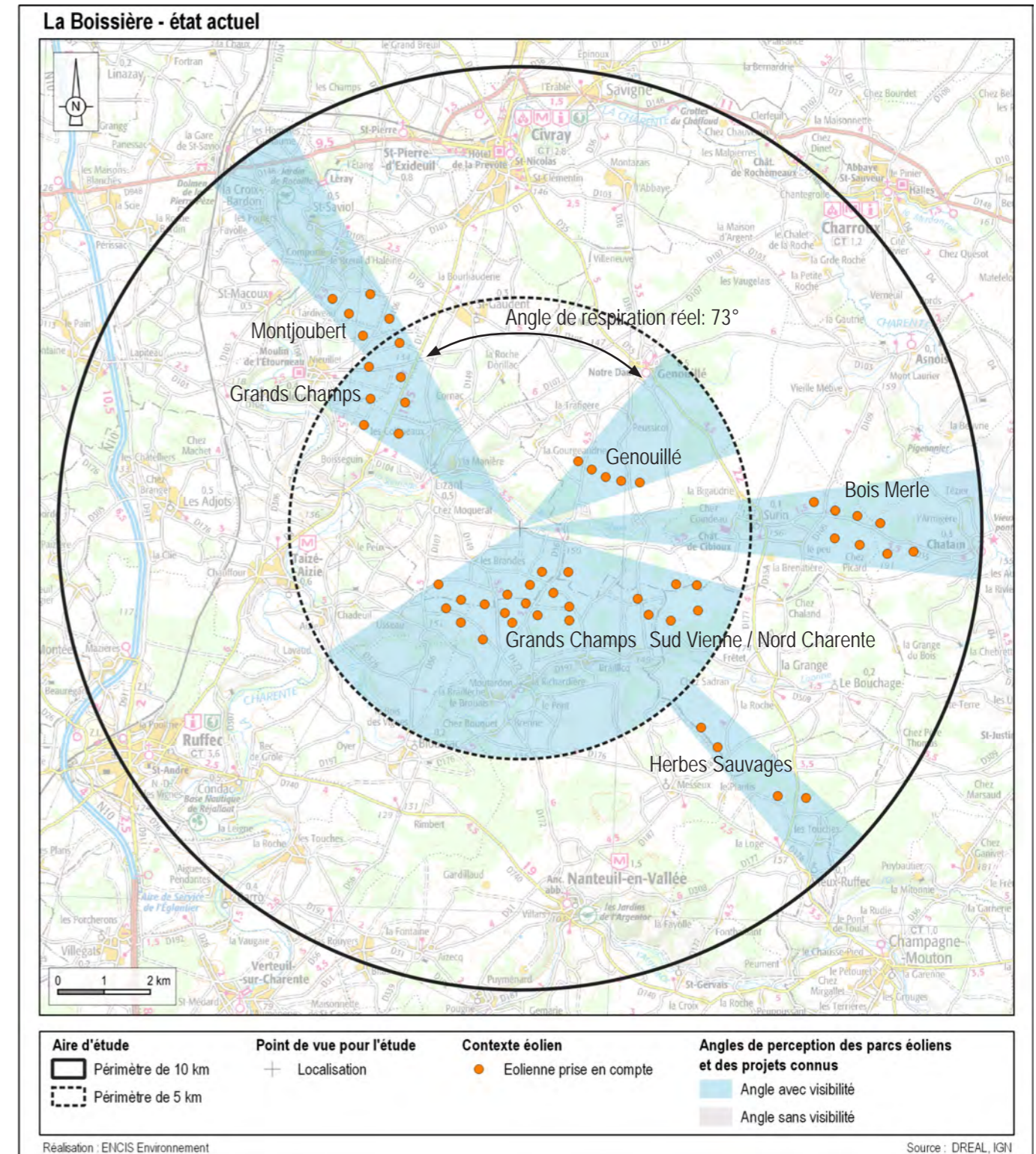
Etat initial

Les projets de Genouillé, Grands Champs, Sud Vienne / Nord Charente et le parc de Grands Champs sont perceptibles. Situées dans un périmètre de 5 km, ces éoliennes demeurent bien présentes dans la vue. Les éoliennes des projets d'Herbes Sauvages, Bois Merle et du parc de Montjoubert sont également perceptibles mais de manière plus lointaines. L'angle cumulé d'occupation du champ visuel par le motif éolien est de 189° environ avec un espace de respiration de 73° environ. Le motif éolien est ainsi déjà bien présent dans le champ visuel avec un effet d'encerclement.

Etat projeté

Le projet des Brandières vient s'insérer entre le parc de Montjoubert et le projet de Genouillé, dans la continuité de ce dernier, en augmentant l'emprise du motif éolien. Ces deux éoliennes sont assez proches (1 095 et 1 178 m) et induisent un effet de dominance sur les habitations. Le projet des Brandières augmente l'emprise du motif éolien, ce dernier passant de 189° à 215° environ et diminue légèrement le plus grand espace de respiration, ce dernier passant de 73° à 68° environ.

Les effets cumulés sont modérés. Le projet des Brandières participe de manière modérée à l'occupation des horizons, surtout par sa prégnance verticale.



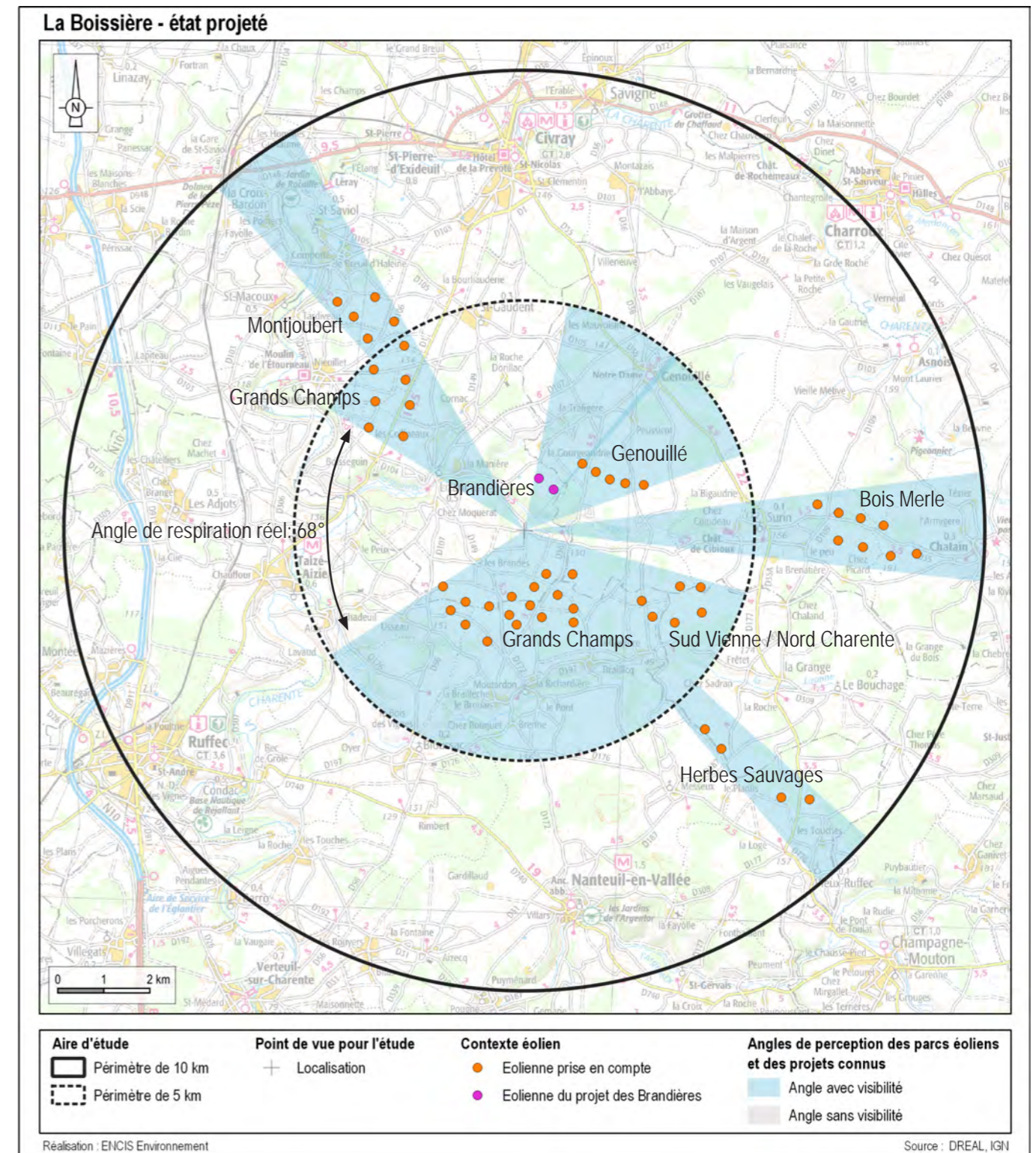
Carte 81 : Analyse depuis La Boissière - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	4 793 / 6 424	0	7,2	6	0,83	oui
Grands Champs (construit)	3 335 / 4795	18,2	0	6	0,32	oui
Genouillé	1 925 / 2 780	28,1	0	5	0,17	oui
Grands Champs (autorisé)	1 575 / 2 053	42,2	0	6	0,14	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	1 055 / 4 248	127,6	0	17	0,13	oui
Herbes Sauvages	5 837 / 8 520	0	4,4	4	0,90	oui
Bois Merle	6 396 / 8 544	0	9,0	8	0,88	oui
Projet éolien des Brandières	1 095 / 1 178	19,8	0	2	0,1	oui

Tableau 31 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	189,2
Densité éolienne	0,27
Plus grand angle de respiration	72,8
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	189,2
Densité éolienne	0,27
Plus grand espace de respiration	72,8

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	214,62
Densité éolienne	0,17
Plus grand angle de respiration	68
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	214,62
Densité éolienne	0,17
Plus grand espace de respiration	68



Carte 82 : Analyse depuis la Boissière - Etat projeté.

Étude des angles de respiration autour de la Fouchardière

Choix du point d'analyse

La prise de vue est réalisée depuis le hameau de la Fouchardière regroupant des habitations et des bâtiments d'exploitation agricole.

Le point d'analyse est situé au centre du hameau, au niveau de la prise de vue du photomontage 20.

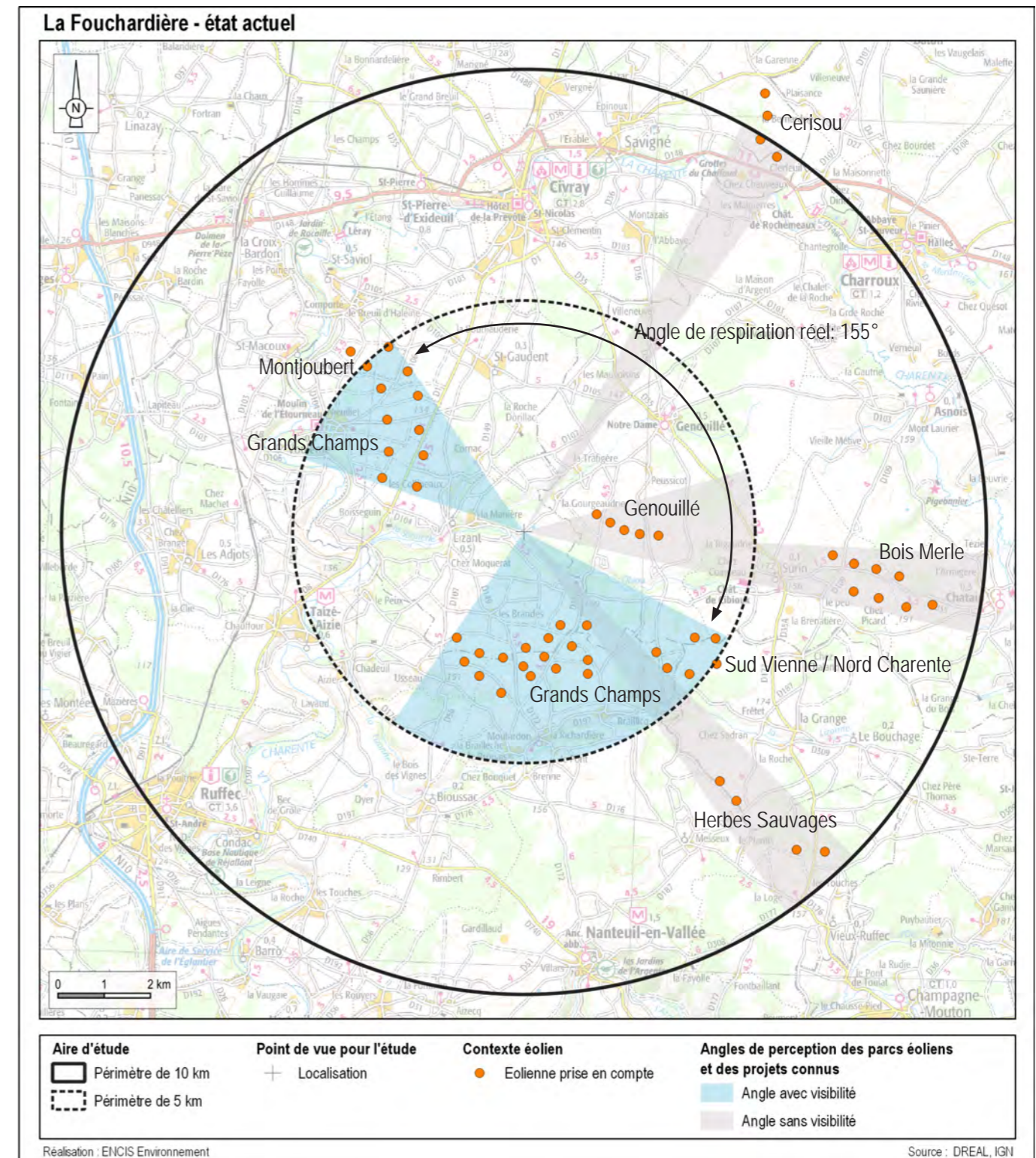
Etat initial

Les parcs construits de Montjoubert et Grands Champs, dans un périmètre de 5 km, sont perceptibles. En revanche les projets de Genouillé, Cerisou, Bois Merle, Herbes Sauvages se retrouvent masqués par la végétation. L'angle cumulé d'occupation des horizons par le motif éolien est de $126,5^\circ$ avec un large espace de respiration de 155° .

Etat projeté

Le projet des Brandières vient s'intercaler dans le cône d'emprise du projet de Genouillé, ce dernier n'étant pas perceptible. Les deux éoliennes augmentent l'emprise du motif éolien, le faisant passer de $126,5^\circ$ à $142,8^\circ$. Il réduit également le plus grand espace de respiration en le faisant passer de 155° à 112° .

Les effets cumulés sont modérés. Le projet des Brandières participe de manière modérée à l'occupation des horizons, surtout par sa prégnance verticale.



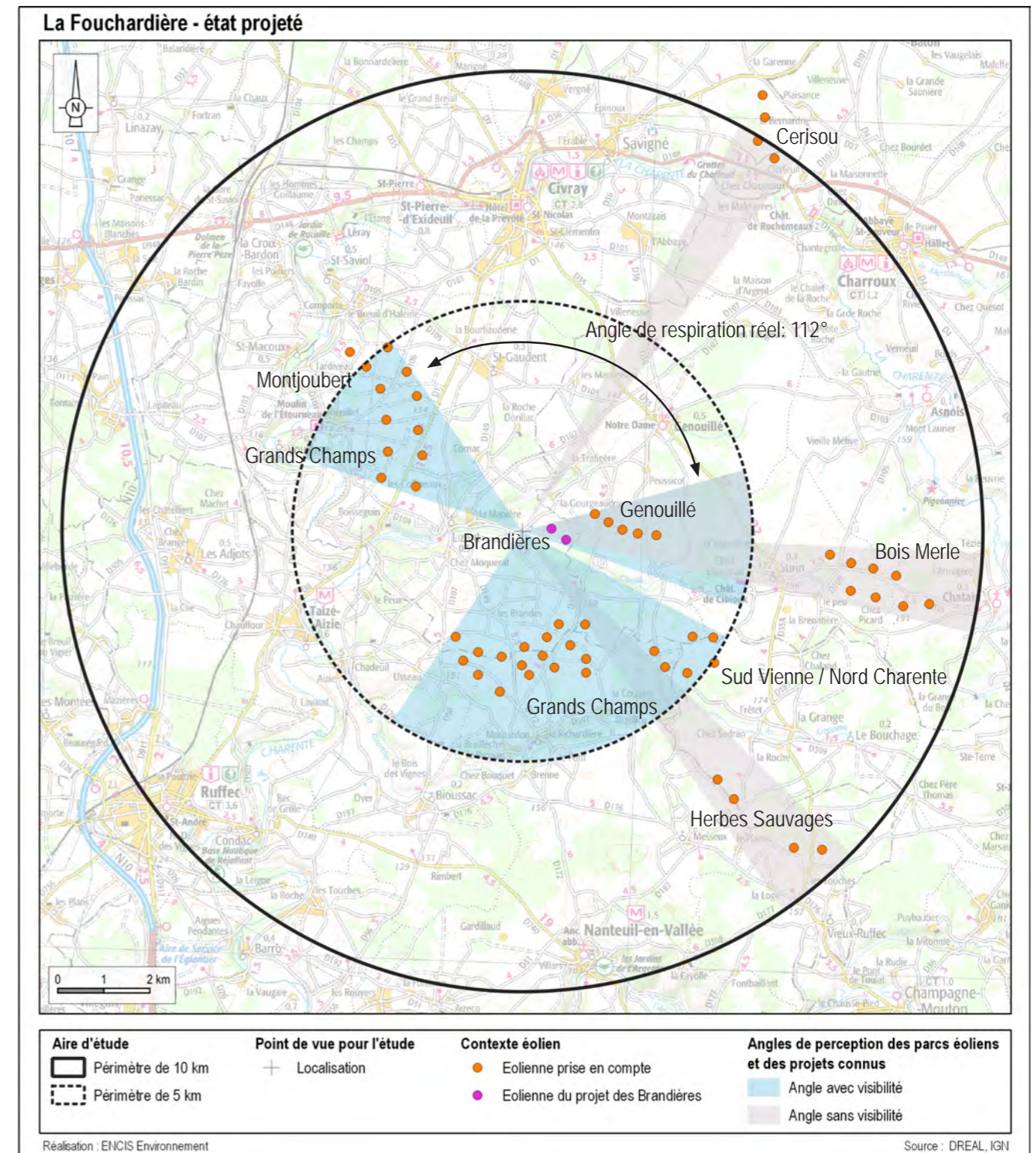
Carte 83 : Analyse depuis la Fouchardière - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Montjoubert	3 734 / 5 411	8,9	0	6	0,67	oui
Grands Champs (construit)	2 513 / 3 829	0	23,3	6	0,25	oui
Genouillé	1 619 / 2 911	15,2	0	5	0,32	oui
Grands Champs (autorisé)	2 683 / 3 124	26,7	0	6	0,22	oui
Sud-Vienne / Nord Charente	2 166 / 5 004	93,3	0	17	0,18	oui
Herbes Sauvages	6 862 / 9 503	0	5,1	4	0,78	non
Bois Merle	6 703 / 8 983	0	6,8	8	1,17	non
Cerisou	9 787 / 10 827	0	5,2	4	0,76	non
Projet éolien des Brandières	632 / 966	16,3	0	2	0,12	oui

Tableau 32 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	156,4
Densité éolienne	0,35
Plus grand angle de respiration	78,4
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	126,5
Densité éolienne	0,27
Plus grand espace de respiration	155

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	156,1
Densité éolienne	0,37
Plus grand angle de respiration	78,4
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	142,8
Densité éolienne	0,25
Plus grand espace de respiration	112



Carte 84 : Analyse depuis la Fouchardière - Etat projeté.

6.3.8.2 Conclusion de l'analyse des espaces de respiration.

Depuis le territoire ici étudié, et notamment depuis l'AER et l'AEI, le motif éolien est quasi systématiquement déjà présent dans le champ visuel. Ce sont surtout les parcs construits de Montjoubert et Grands Champs ainsi que les projets de Genouillé, Grands Champs et Sud-Vienne / Nord-Charente qui sont souvent visibles conjointement. L'ensemble de ces parcs et projets induit déjà des effets d'encerclement depuis la Gourgeaudrie, les Réchez, l'Emarière, Grondillé, la Boissière, même sans la présence du projet des Brandières. Depuis ces lieux de vie, le projet des Brandières participe plus ou moins à augmenter l'emprise du motif éolien : en effet le projet n'est composé que de deux éoliennes qui se retrouvent souvent intégrées dans l'angle de visibilité d'autres projets, limitant ainsi l'augmentation de l'emprise du motif éolien (indice d'occupation des horizons) et la diminution des plus grands espaces de respiration. En revanche, depuis les lieux de vie mentionnés plus hauts, ce sont souvent les éoliennes des Brandières qui sont les plus proches de ces points, induisant souvent un effet de dominance par leur proximité. De cette manière, elles peuvent contribuer à augmenter l'effet d'encerclement et de prégnance du motif éolien.

6.4 Synthèse des impacts

6.4.1 Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien composé de deux éoliennes est implanté en interfluve entre le Pas de la Mule au nord et le Cibiou au sud. Ces deux vallées, bien que secondaires, modèlent le territoire et viennent affluer dans la vallée de la Sonnette, elle-même alimentant la vallée de la Charente. Cette dernière dessine la ligne de force principale dans ce paysage, en limite ouest de l'AER : de direction nord-sud, la vallée forme de nombreux méandres. Ce territoire est majoritairement agricole et ponctué de boisements venant cadrer les vues et former des écrans plus ou moins opaques. Les fonds et rebords de vallée sont végétalisés, filtrant les vues en direction des éoliennes.

Le motif éolien est déjà présent sur ce territoire : Le projet des Brandières est souvent perceptible conjointement avec les éoliennes déjà construites des parcs de Grands Champs et de Montjoubert, ces deux parcs se trouvant côte à côte et ne semblant former qu'une seule entité. D'autres projets éoliens, non construits ou en cours de construction sont recensés en interfluve entre le Pas de la Mule et le Cibiou et en interfluve entre le Cibiou et la Lizonne.

Le projet domine ainsi ces vallées notamment depuis la rive sud du Cibiou et la rive nord du pas de la Mule. Ces dernières sont bordées de multiples haies venant se greffer à des boisements (bois du Malboeuf, bois des maisonnettes, bois des Brandières, bois des Renards...) et créant un paysage intimiste et cloisonné. Le projet s'insère en lisière nord du bois des Brandières, ce dernier filtrant les vues sur le bas des mâts et permettant souvent de créer des rideaux de végétation successifs mettant à distance les éoliennes. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le projet éolien des Brandières est visible conjointement avec d'autres motifs repères : c'est le cas du château d'eau, à proximité directe du projet. Les éoliennes construites des parcs de Grands Champs et Montjoubert sont perceptibles de façon récurrente avec le projet des Brandières, venant animer le paysage d'éléments verticaux.

6.4.2 Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Depuis l'AEE, le projet éolien des Brandières est très peu perceptible en raison du relief couplé aux masques végétaux successifs. Depuis les lieux de vie principaux, quelques vues ponctuelles sont possibles sur le projet, ce dernier apparaissant très partiellement, souvent seules les extrémités de pales étant perceptibles et cela uniquement depuis les périphéries, comme c'est le cas depuis Ruffec ou Civray. Ces villes sont impactées très faiblement. En revanche, depuis Nanteuil-en-Vallée, Charroux, Champagne-Mouton et Limalonges, il n'y a pas de vue possible sur le projet et l'impact est nul. Aussi, depuis les axes de communication principaux, les éoliennes sont parfois perceptibles mais elles sont lointaines et peu prégnantes dans la vue. C'est le cas depuis la N10, où le projet est visible uniquement depuis un court tronçon et l'impact est jugé très faible. Depuis la D148, plusieurs tronçons de visibilité sont recensés où les éoliennes apparaissent de manière partielle et intermittente au-dessus des linéaires arborés.

Depuis l'AER, les vues sur le projet sont plus récurrentes et les éoliennes davantage perceptibles. Les bourgs les plus impactés sont Taizé-Aizie et Genouillé. Tous deux bénéficient d'une situation en hauteur, permettant de dominer les alentours : depuis le nord de Taizé-Aizie, le paysage s'ouvre en direction de la vallée de la Charente et offre un panorama large et dégagé duquel émergent les éoliennes. Depuis l'ouest de Genouillé, la route plonge et s'ouvre sur la silhouette urbaine de Genouillé avec en arrière-plan les éoliennes

des Brandières. Depuis le cœur du bourg, aux abords de l'église notamment, une trouée dans le tissu bâti ménage une percée visuelle en direction du projet. Depuis les bourgs de Moutardon, Saint-Gaudent et Surin, les visibilités sont plus rares et limitées aux périphéries : les impacts sont très faibles. Le bourg de Voulême, niché entre la vallée de la Charente et le bois du Coudret, n'est pas impacté par le projet.

Le territoire de l'AEI concentre un bourg notable, celui de Lizant, en limite ouest du périmètre. Les éoliennes sont perceptibles en arrivant depuis le sud-ouest par la D104, au niveau de l'entrée de bourg et depuis le centre-bourg de manière intermittente, au gré des ouvertures à travers le bâti et la végétation. En quittant le bourg par l'est et par le sud, des vues intermittentes permettent de percevoir des pales d'éoliennes. L'impact sur le bourg est modéré. En dehors de ce bourg, l'habitat s'étirole rive gauche du Cibiou et de part et d'autre du vallon du Cornac. Les hameaux prennent la forme de petits groupes de constructions regroupant une ou deux habitations et des bâtiments agricoles.

Parmi ces lieux de vie, dix sont sujets à un impact fort. Il s'agit de hameaux situés à moins de 1 100 m d'une des éoliennes du projet : La Gourgeaudrie, Chez Guérin, La Boissière, Frénier, La Poussardrie, La Gassouille, Peuliard, Les Réchez, Grondillé, l'Emarière. Plusieurs de ces hameaux sont situés sur la rive gauche du Cibiou, sur le versant opposé du projet. Ils font donc face aux éoliennes qui seront prégnantes depuis ces vues riveraines. C'est le cas depuis Chez Guérin, La Boissière, La Poussardrie, La Gassouille, Les Réchez, Grondillé, l'Emarière. Depuis les hameaux La Gourgeaudrie, Frénier et Peuliard, situés de part et d'autre du Pas de la Mule, les éoliennes sont proches et apparaissent prégnantes.

Huit hameaux présentent un impact modéré : Il s'agit pour trois d'entre eux de hameaux situés de part et d'autre du Pas de la Mule, avec des vues plutôt dégagées sur le projet : Le Malboeuf, Puy Girard, La Trafigère. Les hameaux de la Fourchadière, Chez Boulard et La Renarde sont eux situés à l'ouest du projet de part et d'autre du Cibiou. Enfin, les hameaux des Ajoncs et de la Galanderie sont situés sur la rive gauche du Cibiou, en position dominante et tournés en direction du projet.

L'impact est faible pour deux hameaux : Il s'agit de La Remigère et de La Manière. Pour le premier, c'est le bois des Renards qui filtre une partie des vues et pour le second hameau, le bois du Malboeuf arrête quelques vues également. Les éoliennes restent visibles mais très partiellement et la succession de rideaux d'arbres met à distance le projet et atténue sa prégnance.

Enfin, le hameau du Logis est implanté en fond de vallée du Cornac et est isolé visuellement du projet par le relief et la végétation, et présente un impact nul.

Concernant les axes de déplacement dans cette aire d'étude, la D107, au nord-ouest de l'AEI, emprunte le haut-versant nord de la vallée du Pas de la Mule et le premier plan dégagé permet des vues plus ou moins complètes sur le projet. La D36 traverse l'est de l'AEI, du nord au sud en longeant le bois des Brandières, plonge dans le fond de vallée du Cibiou puis contourne la lisière ouest du bois des Renards. En fonction des tronçons, les vues sont ouvertes, intermittentes et partielles ou totalement arrêtées par le relief. L'impact est modéré depuis ces deux routes. L'AEI est traversé par des routes locales permettant de desservir les hameaux. Les riverains bénéficieront de vues récurrentes sur le projet depuis ces lieux de vie.

6.4.3 Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Sur les 42 monuments historiques de l'aire éloignée, seuls neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien. Les monuments concernés par une visibilité ou une covisibilité sont le logis de Magnou à Linazay, le château de la Maillollière à Blanzay, l'église Saint-Médard, le couvent des Cordeliers et le château à Verteuil-sur-Charente, l'église Saint-Pierre à la Chapelle-Bâton, l'église Saint-Jean-Baptiste à Limalonges, le château d'Aizecq à Nanteuil-en-Vallée et l'église Saint-Pierre-ès-Liens à Saint-Pierre d'Exideuil. L'impact sur tous ces monuments est très faible. Six sites protégés sont également recensés dans l'AEE mais seul le site classé

de Verteuil-sur-Charente est impacté de manière très faible. Les autres sites protégés sont isolés des vues sur le projet des Brandières. En ce qui concerne les sites patrimoniaux remarquables de cette aire d'étude, Verteuil-sur-Charente est concerné par une visibilité depuis l'esplanade des Tureaux tandis que depuis le site de Charroux, quelques vues en périphérie sont possibles, notamment depuis l'intersection entre la D4 et la D103, à l'écart du centre historique de Charroux. Ces deux sites patrimoniaux sont impactés très faiblement.

Concernant les treize sites touristiques, seul le village de Verteuil-sur-Charente est impacté, et de façon très faible. Les autres sites touristiques, en majorité liés au patrimoine architectural, sont isolés des visibilités sur les éoliennes des Brandières.

L'AER compte quatre monuments historiques, tous concernés par une visibilité ou covisibilité avec le projet. Aucune visibilité n'est possible avec l'église de Surin mais une covisibilité très fugace et discrète est tout de même recensée depuis le sud de Surin depuis un très court tronçon de la D35A et l'impact est très faible. Le château de la Roche d'Orillac est également concerné par un impact très faible étant donné que seule une covisibilité est possible depuis le chemin d'accès au hameau, au nord du périmètre de protection. En revanche, le château de Cibouix à Surin et l'église Notre-Dame à Genouillé sont concernés par davantage de visibilité et covisibilité : Une covisibilité depuis le chemin d'accès au château, en arrivant par le sud-est est possible, tandis que depuis le parvis de l'église Notre-Dame, le projet est visible dans son ensemble. Ces deux monuments sont impactés de façon modérée. Il n'y a pas d'autre élément de patrimoine protégé dans cette aire d'étude.

L'offre touristique est assez peu développée au sein de l'AER : hormis le château de Cibouix et l'église Notre-Dame, il existe le parc d'activité Feel Nature, implanté en fond de vallée de la Charente et sans visibilité possible sur le projet. Un chemin de promenade et randonnée d'Aizie est également recensé avec des vues fréquentes tout au long du tracé mais filtrées par la végétation arborée à l'horizon, avec des secteurs ponctuels davantage soumis à des vues. L'impact est faible.

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun monument ou site protégé. En revanche, quelques sites de loisirs / tourisme sont présents. Depuis l'aire de loisirs en fond de vallée du Cornac, à la sortie nord de Lizant, l'encaissement et les masques arborés limitent la plupart des vues sur le projet mais les extrémités des pales d'éoliennes peuvent être perceptibles à travers les masques végétaux. Depuis la pêcherie guinguette, il n'existe que peu de visibilité étant donné l'implantation encaissée. L'impact est très faible. Des impacts plus importants sont recensés depuis les itinéraires de randonnée : le parcours «Poussez la Chan'sonnette» permet de découvrir le centre-bourg de Lizant et offre quelques visibilités sur le projet et l'impact est faible. Depuis les chemins inscrits au PDIPR et les chemins de randonnée «entre feux et eaux» et «Cornac et Cibou», des vues plus ou moins proches avec des éoliennes plus ou moins prégnantes sont possibles. L'impact est modéré à fort. L'offre d'hébergement est concentrée à l'ouest de l'AEI, dans le bourg de Lizant et le hameau de la Manière. Cela concerne deux gîtes : la Manière et le Petit Ru et une aire de camping en sortie nord de Lizant avec des impacts modérés à faibles.

6.4.4 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été réduite au minimum, le chemin passant au sud du projet, principal accès étant déjà existant. Ce chemin est emprunté par des randonneurs. Il va être renforcé et élargi. Les pistes créées à proximité des éoliennes seront visibles depuis le chemin de randonnée mais sur un court tronçon. Une piste temporaire va être créée dans le champ, mais étant donné son caractère temporaire, l'impact sera limité dans le temps. L'impact est très faible et ponctuellement faible aux abords directs des pistes créées.

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, elles ne seront pas visibles depuis les hameaux environnants, mais uniquement depuis la route locale reliant la Fouchardière à la Gourgeaudrie, la forme et la couleur, tranchant avec la prairie. Elles

seront également perceptibles depuis le chemin de randonnée situé au sud du projet. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact faible à l'échelle de l'aire immédiate.

Le poste de livraison par sa situation en bord de route, en sortie nord du hameau de la Fouchardière sera visible. Il sera recouvert d'un habillage en bardage-bois afin de mieux l'insérer dans le paysage de lisière de bosquet.

6.4.5 Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

En juin 2022, dans l'aire d'étude globale, il existe de nombreux parcs en exploitation. Ils sont pour la plupart situés en limite ouest de l'AEE et leur implantation suit globalement un axe nord / sud. Ces parcs sont globalement assez distants, la majorité étant située à plus de 12 km des éoliennes des Brandières. La distance associée au relief et aux masques végétaux successifs limite grandement les interactions entre ces éoliennes construites et celles des Brandières. Il existe un autre projet construit, celui du Confolentais, en limite sud-est de l'AEE, lui aussi ayant peu d'interactions avec le projet étudié. En revanche, les parcs de Grands Champs et Montjoubert, en extension l'un de l'autre ne semblent former qu'une seule unité et sont situés à environ 4 km au nord-ouest du projet des Brandières. Ces parcs construits sont visibles conjointement avec le projet des Brandières et cela de manière récurrente, un espace de respiration assez large les séparant souvent.

De nombreux projets autorisés sont recensés. Plusieurs s'intercalent entre les parcs déjà construits au sud-ouest de l'AEE et reprennent l'orientation de ces parcs : c'est le cas pour les projets de Montjean, la Chèvrerie, la Faye 2, le Bel Essart. Les interactions entre ces projets et le projet des Brandières sont très ponctuelles, la distance et les masques végétaux faisant que l'un ou l'autre des projets se retrouve souvent masqué.

Plusieurs projets autorisés sont regroupés au nord, entre la limite de l'AEE et la D148. Il s'agit des projets de Blanzay, Les Terres Rouges, Cerisou, la Chapelle Bâton. Ces projets se retrouvent assez éloignés du projet des Brandières et interagissent peu avec ce dernier.

Les projets de Bois Merle et Herbes Sauvages sont situés à environ 6 km au sud-est du projet, à cheval entre l'AER et l'AEE. Des visibilités ponctuelles sont recensées conjointement avec le projet des Brandières mais les vues demeurent partielles et les effets cumulés faibles à très faibles. En revanche, les interactions avec les projets de Sud-Vienne / Nord-Charente et de Grands Champs et le projet des Brandières sont importantes. Ces deux projets autorisés sont situés à environ 2 km au sud du projet des Brandières et avec 23 éoliennes, occupent une emprise horizontale très large. Les trois projets sont visibles conjointement depuis de nombreux points de vue et l'ensemble s'accorde peu en terme d'interdistances et de hauteur d'éolienne, créant des dissonances dans le paysage.

Le projet éolien le plus proche de celui des Brandières est celui de Genouillé. Il se compose de 5 éoliennes dont la plus proche se situe à moins de 900 m de E2. Depuis quelques points de vue, les deux projets pourraient sembler ne former qu'une seule unité étant donné leur proximité et leur orientation nord-ouest / sud-est mais les interdistances et les différences de gabarit les distinguent souvent.

6.4.6 La part du projet des Brandières dans les effets cumulés

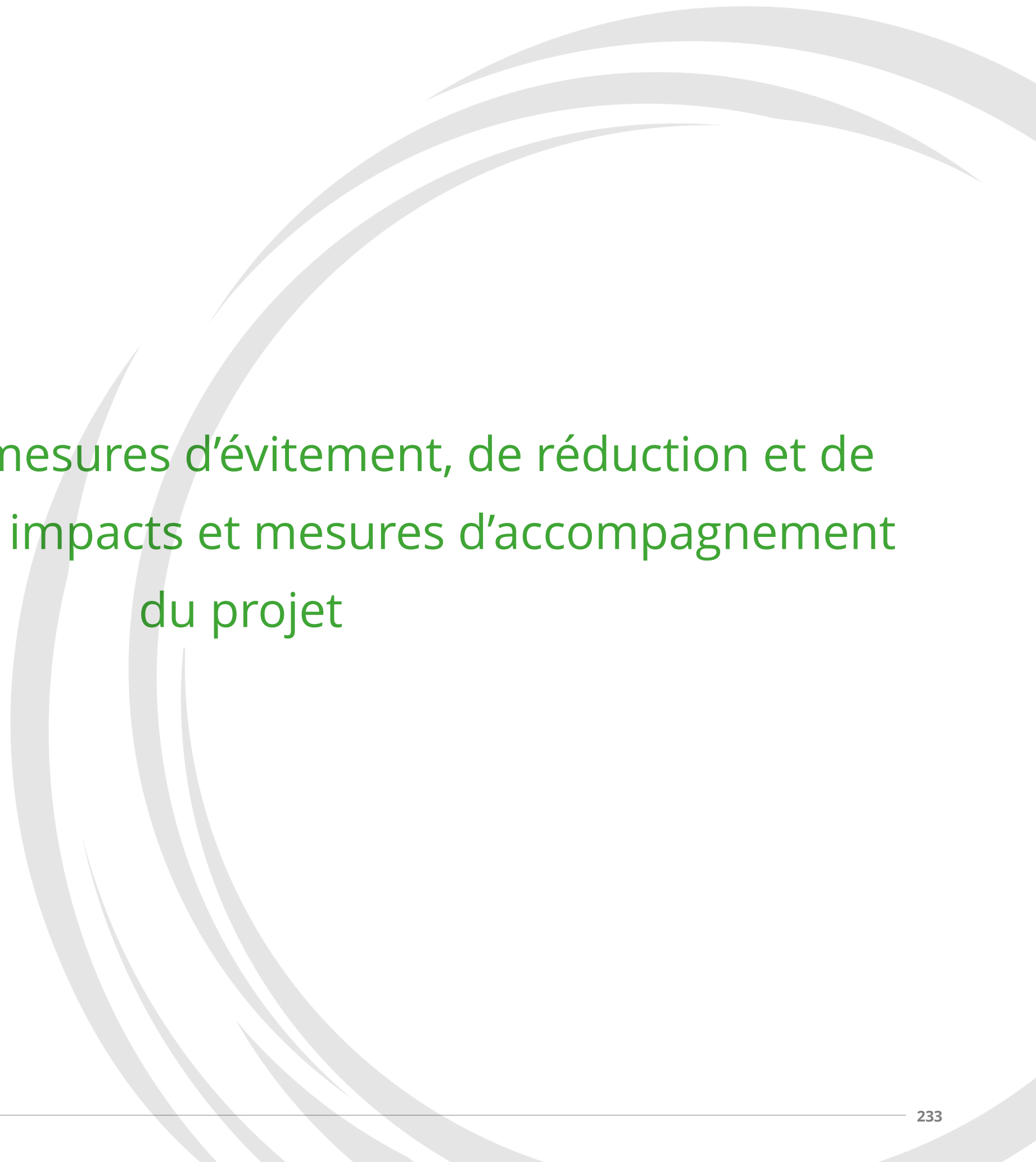

Depuis le territoire ici étudié, et notamment depuis l'AER et l'AEI, le motif éolien est quasi systématiquement déjà présent dans le champ visuel. Ce sont surtout les parcs construits de Montjoubert et Grands Champs ainsi que les projets de Genouillé, Grands Champs et Sud-Vienne / Nord-Charente qui sont souvent visibles conjointement. L'ensemble de ces parcs et projets induit déjà des effets d'encerclement depuis la Gourgeaudrie, les Réchez, l'Emarière, Grondillé, la Boissière, même sans la présence du projet des Brandières. Depuis ces lieux de vie, le projet des Brandières participe plus ou moins à augmenter l'emprise du motif éolien : en effet

le projet n'est composé que de deux éoliennes qui se retrouvent souvent intégrées dans l'angle de visibilité d'autre projet, limitant ainsi l'augmentation de l'emprise du motif éolien (indice d'occupation des horizons) et la diminution des plus grands espaces de respiration. En revanche, depuis les lieux de vie mentionnés plus hauts, ce sont souvent les éoliennes des Brandières qui sont les plus proches de ces points, induisant souvent un effet de dominance par leur proximité. De cette manière, elles peuvent contribuer à augmenter l'effet d'encerclement et de prégnance du motif éolien.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Modérée	Faible création de pistes grâce à l'aménagement d'une piste temporaire, utilisation d'un chemin déjà existant mais utilisé pour la randonnée, structures végétales préservées, poste de livraison visible depuis la route mais en bardage-bois afin d'améliorer son intégration.	Long terme / réversible	Modéré	Mesure 1,2,3,4, E1, C1	Faible
Paysage immédiat	Fort	Bourg de Lizant impacté modérément, dix hameaux soumis à un impact fort, huit à un impact modéré. Routes impactées modérément avec vues intermittentes et vues ouvertes. Vues conjointes récurrentes avec les parcs de Montjoubert et Grands Champs et les projets de Genouillé, Grands Champs et Nord-Vienne / Sud Charente pouvant induire effet d'encerclement. Aucun monument protégé ou site protégé présent dans le périmètre. Sites touristiques très peu impactés exceptés les chemins de randonnée.	Long terme / réversible	Modéré à fort	C2, C3	Modéré à fort
Paysage rapproché	Modéré	Principaux bourgs peu impactés, visibilité intermittente avec un impact faible depuis les routes principales. Éléments patrimoniaux impactés de manière modérée à très faible par le projet éolien. Offre touristique peu développée et sites touristiques impactés de manière modérée à nulle.	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Très faible	Très peu de vues lointaines, principaux lieux de vie et routes peu ou pas impactés. Peu ou pas d'impact sur les éléments patrimoniaux et touristiques majeurs. Effets cumulés atténués par la distance.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 33 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien.

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort
Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte



7 Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...] »

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre immédiat et rapproché) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation des impacts**. Il peut également être choisi de mettre en place des **mesures d'accompagnement** du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

- La présentation des mesures renseignera les points suivants :
- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.

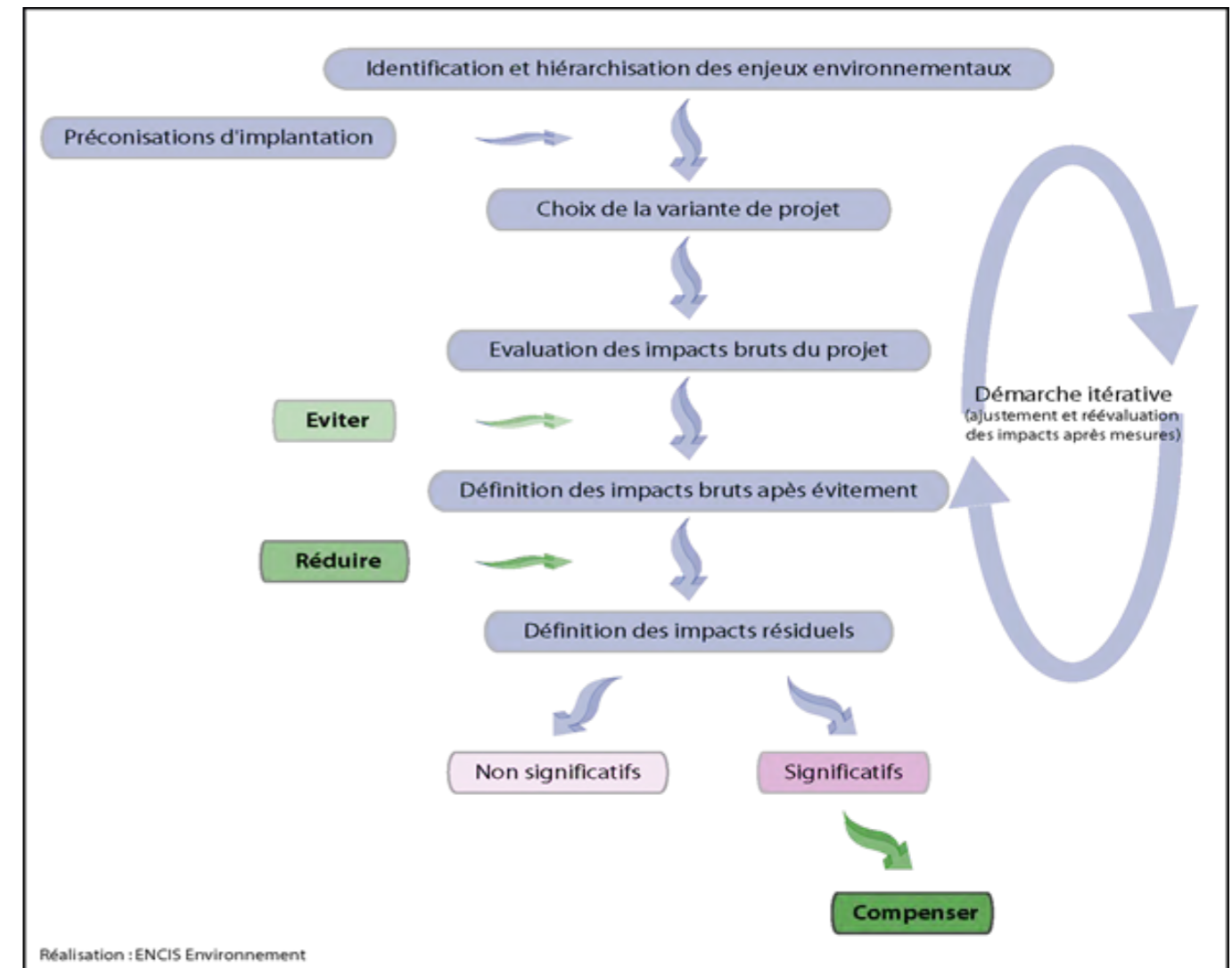


Figure 43 : Démarche de définition des mesures.

7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs a été évité grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des paysagistes et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant les raisons du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
Mesure 1	Surplomb et contraste fort avec les habitations	Réduction	Choix d'une variante à 200 m en bout de pale au lieu des 240 m initialement prévus.	Diminution de l'effet de surplomb sur les habitations riveraines.
Mesure 2	Artificialisation des chemins dénotant avec le caractère rural du site	Réduction	Utilisation du chemin existant au sud du projet et création d'une piste temporaire.	Limitation de la création de nouveaux chemins : élargissement modéré par endroit et suppression totale de certaines pistes après construction.
Mesure 3	Modification du paysage par la coupe de haies	Évitement	Création d'une piste temporaire pour éviter la coupe de haies.	Coupe de haies évitée.
Mesure 4	Implantation dissonante avec le projet de Genouillé	Réduction	Choix d'une orientation nord-ouest / sud-est, parallèle à la ligne formée par le projet éolien de Genouillé pour une meilleure intégration.	Meilleure cohérence entre le projet éolien de Genouillé et celui des Brandières.

Tableau 34 : Mesures d'évitement et de réduction en phase conception.

7.3 Les mesures propres à la phase de construction (MC)

Mesure C1 : Élagage raisonné

Type de mesure : Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres, notamment au niveau du chemin au sud du projet, support de circuits de randonnée.

Objectif et effets attendus de la mesure : Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.

Description : Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence. Les tailles de grosses sections sont à éviter le plus possible, afin de ne pas fragiliser l'arbre face aux attaques parasitaires (champignons...) qui condamneraient l'arbre à moyen terme.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

7.2 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)

Mesure E1 : Intégration des postes de livraison

Type de mesure : Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués. Visibilité sur le poste de livraison depuis la sortie nord du hameau de la Fouchardière.

Objectif et effets attendus de la mesure : Favoriser l'intégration des postes source dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et boisé.

Description : Le poste de livraison sera recouvert d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris-vert (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte boisé.

Les lames du bardage seront vertical et à claire-voie afin d'éviter l'installation de colonies de chiroptères attirées par le confinement.

Coût prévisionnel : 8 000 €

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

RAL 7003 108-112-089 #6C7059 Moosgrau Moss grey Gris mousse Gris musgo Grigio muschio Mosgrijs

Figure 44 : Teinte RAL 7003.



Figure 45 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.

Mesure E2 : Mise en place d'une bourse aux arbres

Type de mesure : Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Modification du cadre de vie pour les riverains des hameaux situés à proximité du projet.

Objectif et effets attendus de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains susceptibles d'être intéressés par la mise à disposition de plants et dont les jardins privés des habitations sont soumis à des vues en direction du projet.

Description :

Ces plantations, réalisées dans les jardins privés, sont proposées aux riverains et communes à proximité du projet. Ces plantations pourront prendre la forme d'arbres isolés, de haies arbustives à arborées ou encore de bosquets. La localisation précise sera définie par les riverains.

Le porteur de projet pourra se fournir en plants de manière groupée auprès d'une pépinière locale. Les végétaux seront fournis gratuitement par le porteur de projet aux habitants intéressés par cette démarche. Cette mesure pourra être mise en œuvre dès la phase de chantier ou la mise en service du parc éolien. Au préalable, les habitants intéressés par cette mesure seront tenus informés de la date et du déroulé de la bourse aux plantes par la distribution de dépliants. Ce dépliant pourra également expliquer la démarche, les essences disponibles et pourra donner des conseils de plantation et d'entretien des végétaux. Les essences privilégiées pourront être des arbres et arbustes, d'essences locales et fruitières.

Coût prévisionnel : Enveloppe de 10 000 à 20 000 €

Calendrier : Cette mesure pourra être mise en œuvre dès la phase de chantier ou la mise en service du parc éolien.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Mesure E3 : Mise en place de panneaux informatifs de présentation du projet**Type de mesure : Mesure d'accompagnement**

Impact potentiel identifié : Les éoliennes apportent une sémantique nouvelle à ce paysage agricole et bocager. Elles vont modifier le paysage quotidien des habitants des lieux de vie alentours et des usagers du sentier de randonnée passant juste au sud du projet.

Objectif et effets attendus de la mesure : Informer les riverains, public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, sur le contexte écologique et paysager. Cette mesure est directement liée à la mesure A6 du volet Milieu Naturel qui propose également des panneaux d'informations présentant le caractère écologique du site ainsi que la séquence ERC mise en place.

Description : Implantation de panneaux sur l'itinéraire du circuit de randonnée, à proximité des éoliennes.

Coût prévisionnel : 2 000 € par panneau.

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Mesure E4 : Entretien d'un chemin de randonnée**Type de mesure : Mesure d'accompagnement**

Impact potentiel identifié : Le chemin de randonnée passant au sud du projet bénéficiera de vues sur les éoliennes et sera également utilisé comme chemin d'exploitation du projet.

Objectif et effets attendus de la mesure : Continuer à permettre aux promeneurs d'emprunter l'itinéraire de randonnée en limitant la dégradation de son aspect.

Description : Opération d'entretien du tronçon de chemin de randonnée passant au sud du projet : balisage, débroussaillage, élagage, pose de signalétique

Coût prévisionnel : à définir en fonction du tronçon et du type d'entretien.

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

7.4 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure C1	Élagage susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres	Réduction	Très faible à moyen terme	Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.	Compris dans la conception du projet	Pendant la phase chantier	Maître d'ouvrage
Mesure E1	Postes de livraison dénotant dans le contexte rural du site	Réduction	Faible	Intégration des postes de livraison	8 000 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E2	Modification du cadre de vie pour les riverains des hameaux situés à proximité du projet.	Accompagnement	Modéré à long termes, en fonction de la pousse des végétaux	Mise en place d'une bourse aux arbres	Enveloppe de 10 000 à 20 000 €	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure E3	Baisse d'attractivité des itinéraires de randonnées proches. Curiosité, méfiance possibles de la part de la population vis-à-vis du parc éolien	Accompagnement	Impact faible voire très faible à long terme (suivant l'acceptation locale du projet)	Informers les riverains, public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, sur le contexte écologique et paysager	2 000 € / panneau	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, paysagiste, écologue, éventuellement graphiste pour la conception
Mesure E4	Impact sur les sentiers de randonnées proches.	Accompagnement	Faible	Entretien du sentier de randonnée	à définir en fonction du tronçon et du type d'entretien.	Durant toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage

Tableau 35 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.

8 Tableaux - Figures - Cartes - Photographies

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.	20
Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.	26
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	58
Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	65
Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	69
Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	84
Tableau 7 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	86
Tableau 8 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.	93
Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.	94
Tableau 10 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	102
Tableau 11 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.	108
Tableau 12 : Variantes de projet envisagées.	126
Tableau 13 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.	155
Tableau 14 : Relations du projet éolien avec les monuments et sites protégés de l'aire d'étude éloignée.	167
Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	169
Tableau 16 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.	170
Tableau 17 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.	185
Tableau 18 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	185
Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.	186
Tableau 20 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.	192
Tableau 21 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.	193
Tableau 22 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude immédiate.	202
Tableau 23 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.	207
Tableau 24 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	211
Tableau 25 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	213
Tableau 26 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	215
Tableau 27 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	217
Tableau 28 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	219
Tableau 29 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	221
Tableau 30 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	223
Tableau 31 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	225
Tableau 32 : Evaluation du risque de saturation visuelle et d'encerclement.	227
Tableau 33 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien.	231
Tableau 34 : Mesures d'évitement et de réduction en phase conception.	236
Tableau 35 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.	238
Figure 1 : Champ de la vision humaine (source : Wikipédia – Par Rheto).	16
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	21
Figure 3 : Coupe de principe est-ouest (exagération verticale x 3).	42
Figure 4 : Coupe de principe nord-sud (exagération verticale x 3).	42
Figure 5 : Huiles sur toile d'André Brouillet.	44
Figure 6 : Huile sur toile d'André Brouillet.	44
Figure 8 : La Charente et le saule, Jean-Claude Meilheureux.	44
Figure 7 : Paysage à Civray, peinture de Gino Severini.	44

Figure 9 : Monuments de Charroux, aquarelle de Ratineau.	44
Figure 10 : Les sites «incontournables» présentés par l'office de tourisme de la Vienne (source : https://www.tourisme-vienne.com/).	45
Figure 11 : Modèle Numérique de Terrain de l'AER.	72
Figure 12 : Coupe de principe du relief de la vallée dans l'AEI. (Pour des raisons de lisibilité de la coupe, l'axe vertical est exagéré x3).	87
Figure 13 : Bloc diagramme des structures paysagères de l'AEI (exagération verticale x3).	87
Figure 15 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).	111
Figure 16 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).	111
Figure 14 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).	111
Figure 17 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).	112
Figure 19 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).	112
Figure 18 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).	112
Figure 20 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	113
Figure 21 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.	113
Figure 22 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).	114
Figure 23 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	115
Figure 24 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	115
Figure 25 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	115
Figure 26 : Balisage des éoliennes.	115
Figure 29 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).	116
Figure 28 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	116
Figure 27 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	116
Figure 30 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.	117
Figure 31 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).	119
Figure 32 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).	119

Figure 34 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.	77
.....	120
Figure 33 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).	78
.....	120
Figure 35 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).	81
.....	120
Figure 36 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).	82
.....	120
Figure 37 : Schéma d'une éolienne.	85
.....	140
Figure 38 : Coupe de principe est-ouest (exagération verticale x 3).	88
.....	154
Figure 39 : Coupe de principe nord-sud (exagération verticale x 3).	88
.....	154
Figure 40 : Bloc diagramme du territoire de l'AER dans lequel s'implante le projet des Brandières.	90
.....	172
Figure 42 : Coupe de principe nord / sud (cf. trait de coupe sur carte suivante) du relief de la vallée dans l'AEI. (Pour des raisons de lisibilité de la coupe, l'axe vertical est exagéré x3)	92
.....	188
Figure 41 : Bloc diagramme du territoire de l'AEI avec le projet éolien des Brandières.	99
.....	188
Figure 43 : Démarche de définition des mesures.	101
.....	235
Figure 44 : Teinte RAL 7003.	103
.....	237
Figure 45 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.	105
.....	237
Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE Poitou-Charentes).	106
.....	10
Carte 2 : Enjeux susceptibles de contraindre le développement éolien (source : SRE Poitou-Charentes).	105
.....	11
Carte 3 : Les aires d'étude.	101
.....	17
Carte 4 : Hydrographie et relief.	106
.....	31
Carte 5 : Urbanisation et réseaux de communication.	106
.....	32
Carte 6 : Occupation du sol.	105
.....	33
Carte 7 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes (source : atlas des paysages de Poitou-Charentes).	106
.....	34
Carte 8 : Unités paysagères.	105
.....	35
Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle.	106
.....	41
Carte 10 : Parcs éoliens et projets existants ou approuvés.	105
.....	46
Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.	106
.....	51
Carte 12 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	105
.....	52
Carte 13 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.	106
.....	62
Carte 14 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	105
.....	67
Carte 15 : Structures paysagères de l'AER.	106
.....	70
Carte 16 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du bourg du village de Moutardon (source : Google satellite).	105
.....	73
Carte 17 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Taizé-Aizie (source : Google satellite).	106
.....	74
Carte 18 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Genouillé (source : Google satellite).	105
.....	74
Carte 19 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Voulême (source : Google satellite).	106
.....	77
Carte 20 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Saint-Gaudent (source : Google satellite).	105
.....	77
Carte 21 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du village de Surin (source : Google satellite).	106
.....	78
Carte 22 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	101
.....	81
Carte 23 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	106
.....	82
Carte 24 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	105
.....	85
Carte 25 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.	106
.....	88
Carte 26 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) du bourg de Lizant (source : Google satellite).	105
.....	90
Carte 27 : Sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.	106
.....	92
Carte 28 : Principales visibilités depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.	105
.....	99
Carte 29 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	106
.....	101
Carte 30 : Les enjeux de la zone d'implantation potentielle.	105
.....	103
Carte 31 : Carte de Cassini (18ème siècle).	106
.....	105
Carte 32 : Carte de l'état-major (19ème siècle).	105
.....	105
Carte 33 : Carte IGN au 25 000ème.	106
.....	105
Carte 34 : Évolution de l'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.	105
.....	106
Carte 35 : Proposition d'une orientation d'implantation.	106
.....	125
Carte 36 : Variante 1.	105
.....	126
Carte 37 : Variante 2.	106
.....	127
Carte 38 : Variante 3.	105
.....	127
Carte 39 : Variante 4.	106
.....	128
Carte 40 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.	105
.....	129
Carte 41 : Plan de masse du projet.	106
.....	142
Carte 42 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.	105
.....	153
Carte 43 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.	106
.....	156
Carte 44 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.	105
.....	159
Carte 45 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	106
.....	160
Carte 46 : Localisation sites protégés de l'aire d'étude éloignée.	105
.....	163
Carte 47 : Localisation des sites touristiques dans l'AEI.	106
.....	168
Carte 48 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.	105
.....	171
Carte 49 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.	106
.....	172
Carte 50 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Moutardon (source : Geoportail).	105
.....	174
Carte 51 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Taizé-Aizie (source : Geoportail).	106
.....	174
Carte 52 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Genouillé (source : Geoportail).	105
.....	176
Carte 53 : Vue aérienne et principaux secteurs de sensibilité (en bleu) depuis le village de Voulême (source : Geoportail).	106
.....	176
Carte 54 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Saint-Gaudent (source : Géoportail).	105
.....	177

Carte 55 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en bleu) depuis le village de Surin (source : Geoportail).....	177	Photographie 9 : Les reliefs ondoyants du plateau du Ruffécois.	35
Carte 56 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AER.....	180	Photographie 10 : Espaces agricoles ouverts légèrement ondulés, limités par les boisements.	35
Carte 57 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.....	181	Photographie 11 : Fond de vallée plat occupé par des prairies et encadré de versants boisés.....	36
Carte 58 : Reconnaissance et attraits touristiques du territoire de l'AER.....	183	Photographie 12 : Mail arboré au voisinage de l'église St-André.....	36
Carte 59 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.....	187	Photographie 13 : Ambiance urbaine jardinée au bord des cours d'eau.....	36
Carte 60 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.	189	Photographie 15 : Haies présentes mais parfois très dégradées.	37
Carte 61 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en bleu) du bourg de Lizant (source : Géoportail).....	190	Photographie 14 : Paysage bocager d'élevage dans les terres froides.	37
Carte 62 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.....	191	Photographie 16 : Paysage fermé du fond de vallée de la Charente.	38
Carte 63 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.....	199	Photographie 17 : Masques végétaux successifs arrêtant les visibilités sur la ZIP.....	39
Carte 64 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AEI.....	201	Photographie 18 : Aucune visibilité sur la ZIP étant donné les masques végétaux et la distance d'éloignement.	39
Carte 65 : Localisation des projets existants ou approuvés autre qu'éolien au sein de l'aire d'étude immédiate.	204	Photographie 19 : Perception lointaine de la ZIP depuis le rebord nord de la vallée de la Charente, aux abords de Civray.....	40
Carte 66 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.	205	Photographie 20 : Vue sur le haut de la ZIP depuis la D148, surplombant la vallée de la Charente.	40
Carte 67 : Analyse depuis Taizé-Aizie - Etat actuel.	210	Photographie 21 : Éoliennes en fonctionnement des parcs de Monts Joubert / Grands Champs en arrière-plan et fondations en cours du parc des Grands Champs.....	46
Carte 68 : Analyse depuis Taizé-Aizie - Etat projeté.	211	Photographie 22 : Eoliennes de Grands Champs, au nord-ouest de l'AER.	46
Carte 69 : Analyse depuis Genouillé - Etat actuel.	212	Photographie 24 : ZIP peut perceptible depuis les abords du cimetière en limite est de Ruffec.	47
Carte 70 : Analyse depuis Genouillé - Etat projeté.	213	Photographie 25 : Vue sur l'extrémité haute de la ZIP depuis la D740, au niveau des quartiers pavillonnaires en limite est de Ruffec.	47
Carte 71 : Analyse depuis Lizant - Etat actuel.....	214	Photographie 23 : Depuis le centre-bourg de Ruffec, aucune visibilité sur la ZIP.....	47
Carte 72 : Analyse depuis Lizant - Etat projeté.....	215	Photographie 26 : Depuis le centre de Civray, aucune visibilité étant donné les masques bâtis (ici depuis la rue Norbert Portejoie).	48
Carte 73 : Analyse depuis La Gourgeaudrie - Etat actuel.....	216	Photographie 27 : Centre-bourg dense de Nanteuil-en-Vallée ne ménageant aucune visibilité sur la ZIP.	48
Carte 74 : Analyse depuis la Gourgeaudrie - Etat projeté.....	217	Photographie 28 : Perception très partielle du haut de la ZIP, depuis la rue du Châtelet, depuis les hauteurs nord-est de Charroux.	49
Carte 75 : Analyse depuis Les Réchez - Etat actuel.....	218	Photographie 29 : Tissu bâti du centre-bourg de Limalonges, ne permettant aucune vue sur la ZIP.	49
Carte 76 : Analyse depuis les Réchez - Etat projeté.....	219	Photographie 30 : ZIP imperceptible depuis la N10, à proximité de son intersection avec la D37, au nord de l'AEE.....	50
Carte 77 : Analyse depuis l'Emarière - Etat actuel.....	220	Photographie 31 : Perception furtive du haut de la ZIP, à travers une trouée dans la végétation, depuis la D148.	50
Carte 78 : Analyse depuis l'Emarière - Etat projeté.....	221	Photographie 33 : Covisibilité entre le château de Verteuil et le haut de la ZIP, depuis le belvédère de l'église Saint-Médard (esplanade des Tureaux), à Verteuil-sur-Charente.....	53
Carte 79 : Analyse depuis Grondillé - Etat actuel.....	222	Photographie 34 : Visibilité lointaine et filtrée par la végétation, depuis le belvédère de l'église Saint-Médard, à Verteuil-sur-Charente.	53
Carte 80 : Analyse depuis Grondillé - Etat projeté.....	223	Photographie 32 : Château de Verteuil en bord de Charente.	53
Carte 81 : Analyse depuis La Boissière - Etat actuel.....	224	Photographie 35 : Les vieilles halles de Charroux.	54
Carte 82 : Analyse depuis la Boissière - Etat projeté.	225	Photographie 37 : Covisibilité très partielle entre la tour lanterne de l'abbaye de Charroux et le haut de la ZIP depuis la rue de Châtelet, depuis les hauteurs nord-est de Charroux.	54
Carte 83 : Analyse depuis la Fouchardière - Etat actuel.....	226	Photographie 36 : Tour-lanterne de l'abbaye de Charroux.	54
Carte 84 : Analyse depuis la Fouchardière - Etat projeté.....	227	Photographie 38 : Eglise Saint-Pierre-ès-Liens, à Civray.	55
Photographie 2 : Paysage vallonné de l'est du territoire d'étude.....	31	Photographie 39 : Covisibilité entre l'église Saint-Pierre-ès-Liens et le haut de la ZIP, dans l'axe de la D35, à Civray.....	55
Photographie 1 : Fond de vallée boisé de la Charente, à proximité de Ruffec.	31	Photographie 40 : Le château de Gorce (MH n°5).	59
Photographie 3 : Voie de chemin de fer non loin de Limalonges.....	32		
Photographie 4 : Axe rectiligne de la N10, assimilé à une voie rapide, depuis le nord-ouest du territoire d'étude.	32		
Photographie 5 : Tracé rectiligne de la D148, départementale drainant un trafic important d'est en ouest du territoire d'étude.	32		
Photographie 6 : Paysages ouverts de cultures au nord du territoire.	33		
Photographie 7 : Cultures de colza dessinant des paysages à dominante horizontale.....	33		
Photographie 8 : Paysage bocager aux abords de la vallée de la Charente.....	33		

Photographie 41 : Eglise de Poursac (MH n°6).....	59	Photographie 77 : Vue sur le haut de la ZIP depuis les quartiers pavillonnaires de Chauffour, à Taizé-Aizie, le long de la D306.	75
Photographie 43 : Logis du Magnou (MH n°7) dans son écrin paysager.....	59	Photographie 78 : Panorama dégagé et ouvert en direction de la ZIP depuis la limite nord d'urbanisation de Taizé-Aizie, à l'intersection avec la D8.	75
Photographie 45 : Eglise Saint-Jean Baptiste (MH n°17) à Limalonges.	59	Photographie 79 : Émergence de la ZIP au-dessus de la ligne d'horizon, dans l'axe de la rue du bois Gatinaud, quartier pavillonnaire nord-est de Taizé-Aizie.....	75
Photographie 42 : Le château d'Ordières sur la commune de Benest (MH° 10).	59	Photographie 80 : Vue sur la ZIP depuis une fenêtre visuelle au niveau du parking devant l'église de Genouillé.	76
Photographie 44 : Eglise Saint-Michel (MH n°12) à Champagne-Mouton.	59	Photographie 81 : ZIP se superposant à la silhouette urbaine de Genouillé, depuis les abords du cimetière, au nord-est de l'urbanisation.	76
Photographie 46 : Maison (MH n°18) à Limalonges.	59	Photographie 82 : ZIP se superposant à la silhouette urbaine de Genouillé, en arrivant depuis le nord, par la D36.....	76
Photographie 47 : Eglise Saint-André (MH°22) à Ruffec.....	60	Photographie 83 : Vue sur la ZIP émergeant au-dessus de la végétation boisée, depuis la limite sud d'urbanisation de Saint-Gaudent.	79
Photographie 50 : L'église (MH°32) de Chatain.	60	Photographie 84 : ZIP masquée par le relief et les masques végétaux et bâtis, en arrivant à Surin par le sud, via la D35A.	79
Photographie 53 : Eglise Saint-Nicolas (MH n°40).....	60	Photographie 85 : Vue sur le haut de la ZIP émergeant au-dessus du linéaire arboré depuis la D35, en quittant Surin par le nord-ouest.....	79
Photographie 54 : Maison XVème siècle (MH n°39).....	60	Photographie 86 : ZIP s'élevant au-dessus du linéaire arboré, depuis la D1 au nord-ouest de l'AER.....	80
Photographie 48 : Vestiges de l'ancienne église Saint-Blaise (MH°23) à Ruffec.....	60	Photographie 87 : ZIP perceptible depuis la D1, au niveau du fond de vallée plat de la Sonnette, avant qu'elle n'afflue dans la Charente.	80
Photographie 51 : Château de Rochemaux (MH n°35).	60	Photographie 88 : Eglise de Surin (MH n°43).....	82
Photographie 55 : Eglise Saint-Pierre à la Chapelle-Bâton (MH n°11).....	60	Photographie 89 : Depuis les abords de l'église de Surin, les masques végétaux successifs arrêtent les visibilités sur la ZIP.	83
Photographie 49 : Pont sur la Charente (MH°31) à Chatain.	60	Photographie 91 : Covisibilité entre la ZIP et le domaine du château de Cibieux depuis un chemin de campagne au sud de l'édifice protégé.	83
Photographie 56 : Eglise Saint-Martin (MH n°3).....	60	Photographie 90 : Domaine du château de Cibieu encaissé en fond de vallon.	83
Photographie 52 : Château de Beauregard (MH n°37).....	60	Photographie 93 : Visibilité sur la ZIP à travers une fenêtre visuelle, depuis le parvis d'entrée de l'église Notre-Dame de Genouillé.	84
Photographie 57 : Ancienne abbaye Notre-Dame (MH n°34) et son site inscrit, implanté dans un contexte encaissé et densément arboré ne permettant aucune visibilité sur la ZIP.....	61	Photographie 92 : Covisibilité discrète entre le château de la Roche d'Orillac et la ZIP, filtrée par le boisement, depuis l'est de l'édifice protégé.	84
Photographie 58 : Les grottes du Chaffaud.....	61	Photographie 94 : Base d'activité Feel nature (source : https://feelnature.fr/fr).....	85
Photographie 62 : Silhouette urbaine de Verteuil-sur-Charente, ponctuée par son château, se démarquant dans le paysage.....	63	Photographie 95 : Base Feel nature à gauche et vallée de la Charente à droite.	85
Photographie 59 : Château se distinguant du reste du tissu urbain, depuis le sud de Verteuil-sur-Charente (D56).	63	Photographie 96 : Vue sur la ZIP depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie.	86
Photographie 60 : Le château de Verteuil-sur-Charente (MH° 14), vue depuis un pont sur le fleuve.	63	Photographie 97 : Vue sur la ZIP depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie.....	86
Photographie 61 : Eglise Saint-Médard (MH° 9) surplombant la vallée de la Charente et château en arrière-plan.	63	Photographie 98 : Relief tabulaire et paysage agricole ouvert depuis le sud de l'AER.....	89
Photographie 67 : Vue panoramique sur Charroux, la ZIP se retrouvant masquée par le relief (dans le dos de l'observateur).....	64	Photographie 99 : Panorama ouvert et dégagé depuis le nord de l'AER, au niveau de la D36.	89
Photographie 63 : Les vieilles halles (MH° 26) de Charroux.	64	Photographie 100 : Relief vallonné étant donné la présence du cours du Cibieu.....	89
Photographie 64 : Maison à pans de bois (MH° 27) à Charroux.	64	Photographie 101 : Visibilité sur la ZIP surplombant la silhouette urbaine de Lizant, en arrivant au village par le sud, via la D104.	90
Photographie 65 : Tour lanterne de l'abbaye St-Sauveur.....	64	Photographie 102 : Vue sur la ZIP en arrivant à Lizant par l'ouest, via la D104.	91
Photographie 66 : Porte de l'aumonerie (MH° 29) à Charroux.....	64	Photographie 103 : Visibilité sur la ZIP en partie filtrée par la végétation arborée, depuis l'aire de jeu, au nord de Lizant.....	91
Photographie 68 : La place en croissant de lune devant l'église de Nanteuil-En-Vallée.....	66	Photographie 104 : Masques bâtis arrêtant les vues depuis le carrefour entre la D107 et la rue du Bourrelier,	
Photographie 69 : Le moulin des Âges.....	66		
Photographie 70 : Eglise et cimetière d'Asnois.....	66		
Photographie 71 : Village de Verteuil-sur-Charente labellisé «petite Cité de Caractère» (source : https://petitescitesdecaractere.com/fr/nos-petites-cites-de-caractere/verteuil-sur-charente).....	68		
Photographie 72 : Village de Charroux labellisé «petite Cité de Caractère»(source : https://petitescitesdecaractere.com/fr/nos-petites-cites-de-caractere/charroux).	68		
Photographie 73 : Fond de vallée plat de la Sonnette, juste avant qu'elle ne rejoigne la Charente.....	71		
Photographie 74 : Paysages agricoles ouverts traversés par la D1.....	71		
Photographie 75 : Bocage et paysage agricole depuis la D149.	71		
Photographie 76 : Aucune visibilité depuis les abords de l'église et du cimetière de Moutardon étant donné le relief et la végétation.....	73		

au centre-bourg de Lizant.....	91	Photographie 140 : Variante 2.....	137
Photographie 105 : Vue rapprochée depuis La Fourchadière (1).	95	Photographie 141 : Variante 3.....	138
Photographie 106 : Emprise large en quittant le hameau de la Gougeaudrie (2).	95	Photographie 142 : Variante 4.....	138
Photographie 107 : Visibilité conjointe entre les hameaux Chez Guérin (3), la Boissière (4) et la ZIP.	95	Photographie 143 : Texture des pistes en concassé granit.....	140
Photographie 108 : ZIP prégnante depuis Frenier (5).	96	Photographie 144 : Illustration d'un chantier éolien.	150
Photographie 109 : Covisibilité entre les hameaux de la Poussarderie (6), la Gassouille (7), Grondillé (11) et la ZIP sur la rive opposée du Cibiou.	96	Photographie 145 : Visibilité lointaine et partielle sur le projet éolien depuis la D148 surplombant la vallée de la Charente (photomontage 1).	152
Photographie 110 : Angle visuel limité mais ZIP prégnante, en arrivant au hameau de Malboeuf (8) via la D107.	96	Photographie 146 : Relief tabulaire ponctué de bosquets, offrant des percées visuelles lointaines (photomontage 6).	152
Photographie 111 : Visibilité conjointe entre le hameau de Peuliard (9) et la ZIP.	97	Photographie 147 : Photomontage du projet éolien depuis la périphérie est de Ruffec, au niveau de la D740 (photomontage 2).	157
Photographie 112 : ZIP surplombant le hameau Les Réchez (10).	97	Photographie 148 : Esquisse du projet depuis la rue de Châtelet, à Charroux (photomontage 4).	157
Photographie 113 : Vue ouverte sur la ZIP depuis l'Emarière (13).....	97	Photographie 149 : Vue latérale, lointaine et partielle sur le projet depuis la D148 en quittant Charroux par l'ouest (photomontage 1).	158
Photographie 114 : Vue dégagée aux abords du hameau les Ajoncs (14).....	98	Photographie 150 : Covisibilité entre les tourelles du château de Verteuil et le projet éolien des Brandières au lointain (photomontage 5).....	161
Photographie 115 : Perception de la ZIP au-dessus des toitures, depuis le nord du hameau de La Trafigère (16).	98	Photographie 151 : Aucune visibilité sur le projet, depuis la rue de Châtelet, sur les hauteurs de Charroux (photomontage 4).	162
Photographie 116 : Perception conjointe des toitures du hameau de la Rémigère (19) et de la ZIP, en partie filtrée par la végétation.	98	Photographie 152 : Covisibilité partielle entre le projet éolien dans l'axe de la D35 et l'église de Saint-Pierre-ès-Liens de Civray (photomontage 3).	162
Photographie 117 : Vue sur la ZIP depuis la D107.....	100	Photographie 153 : Vue sur le projet depuis le fond plat de la vallée de la Sonnette (photomontage 7).	173
Photographie 118 : Depuis la D36, vue large sur la ZIP.....	100	Photographie 154 : Valonnement de la vallée de la Charente, en sortie nord de Taizé-Aizie (photomontage 9).	173
Photographie 119 : Végétation filtrant les vues sur la ZIP, depuis la D36, en limite nord de l'AEI.	100	Photographie 155 : Relief tabulaire en interfluve entre la vallée de la Lizonne et le Cibiou (photomontage 17).	173
Photographie 120 : Vue sur la ZIP filtrée en partie par la végétation, depuis l'aire de jeux au nord de Lizant.	102	Photographie 156 : Vue sur le projet depuis la D8, au niveau de Taizé-Aizie (photomontage 9).	175
Photographie 121 : Chemins de randonnée à proximité de la ZIP.	102	Photographie 157 : Vue sur le projet éolien en arrivant par le nord, via la D36, à Genouillé (photomontage 10).	175
Photographie 122 : Depuis un chemin agricole au sud de la ZIP, paysage ouvert ponctué par des rideaux d'arbres.	104	Photographie 158 : Vue s'ouvrant sur le projet depuis la limite sud-est d'urbanisation de Saint-Gaudent (photomontage 10).....	178
Photographie 123 : Ambiance plus cloisonnée au carrefour des chemins au sud-est.	104	Photographie 159 : Aucune vue sur le projet depuis les abords de l'église de Surin (esquisse du photomontage 13).	178
Photographie 124 : Haies denses en lien avec des boisements au sud-est de la ZIP.	104	Photographie 160 : Vue sur le projet depuis la D1 (photomontage 8).....	179
Photographie 125 : Paysage ouvert ponctué de petits boisements. Mât de mesure ponctuant la ZIP perceptible au-dessus des boisements.	104	Photographie 161 : Perception du haut des éoliennes depuis la D1 passant dans le fond de vallée de la Sonnette (photomontage 7).	179
Photographie 127 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	116	Photographie 162 : Vue à travers une trouée dans l'urbanisation, depuis la D35 traversant Genouillé (photomontage 11).....	179
Photographie 126 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	116	Photographie 163 : Aucune vue sur le projet depuis les abords de l'église de Surin (esquisse du photomontage 13).	182
Photographie 128 : Vue de l'état initial.....	130	Photographie 164 : Covisibilité entre le château de Cibioux et le projet éolien des Brandières (photomontage 14).	182
Photographie 129 : Variante 1.....	131	Photographie 165 : Perception du projet dans son ensemble, depuis le parvis de l'église de Genouillé (photomontage 11).....	182
Photographie 130 : Variante 2.....	131	Photographie 166 : Covisibilité très discrète entre le château de la Roche d'Orillac et les pales des éoliennes du	
Photographie 131 : Variante 1.....	132		
Photographie 132 : Variante 2.....	132		
Photographie 133 : Vue de l'état initial.....	133		
Photographie 134 : Variante 1.....	134		
Photographie 135 : Variante 2.....	134		
Photographie 136 : Variante 1.....	135		
Photographie 137 : Variante 2.....	135		
Photographie 138 : Vue de l'état initial.....	136		
Photographie 139 : Variante 1.....	137		

projet éolien des Brandières (esquisse du photomontage 15).....	182
Photographie 167 : Visibilité sur le projet depuis le chemin de promenade et randonnée d'Aizie (photomontage 16).....	184
Photographie 168 : Vue dégagée sur le projet depuis le nord de la boucle du chemin de promenade et randonnée d'Aizie (photomontage 17).....	184
Photographie 169 : Perception des éoliennes depuis les abords de l'église (photomontage 19).	190
Photographie 170 : Vue sur le projet des Brandières dominant les habitations de Lizant, depuis l'entrée de bourg (cf. photomontage 18).	190
Photographie 171 : Vue partielle sur le projet depuis le hameau de La Fourchadière (1) (cf. photomontage 20).	194
Photographie 172 : Vue ouverte sur le projet depuis la sortie sud du hameau de La Gourgeaudrie (2) (cf. photomontage 21).....	194
Photographie 173 : Vue dégagée sur le projet depuis Chez Guérin (3) et la Boissière (4) (cf. photomontage 27).	195
Photographie 174 : Vue en partie filtrée par la végétation depuis La Poussarderie (6), la Gasouille (7), Grondillé (11) (cf. photomontage 26).	195
Photographie 175 : Perception du projet dominant la vallée du Pas de la Mule depuis les abords de Peuliard (9) (cf. photomontage 22).....	196
Photographie 176 : Projet émergeant dans l'axe de la rue principale depuis le hameau Les Réchez (10) (cf. photomontage 24).....	196
Photographie 177 : Vue ouverte sur la vallée du Cibiou et les éoliennes émergeant au-dessus des boisements depuis les abords de l'Emarière (13) (cf. photomontage 25).....	197
Photographie 178 : Vue ouverte depuis les abords du hameaux Les Ajoncs (14) (cf. photomontage 27).	197
Photographie 179 : Perception du projet au lointain depuis La Renarde (18) (cf. photomontage 28).....	198
Photographie 180 : Paysage ouvert duquel émerge le projet éolien des Brandières, depuis la D36, au nord-est de l'AEI (Photomontage 23).....	200
Photographie 181 : Perception du projet depuis la D36, avant que la route ne plonge au niveau de la vallée du Cibiou (Photomontage 25).....	200
Photographie 182 : Vue latérale sur les éoliennes depuis la D107, au nord-ouest de l'AEI (Photomontage 30).	200
Photographie 183 : Vue intermittente sur le projet depuis les abords de l'église à Lizant (Photomontage 19).	202
Photographie 184 : Panorama dégagé ouvert en direction de la vallée de la Charente, depuis la sortie nord-est de Taizé-Alzie avec de nombreuses éoliennes venant ponctuer l'horizon (Photomontage 9).....	208
Photographie 185 : Projet des Brandières venant s'intégrer en extension du projet de Genouillé (Photomontage 10).	208
Photographie 186 : Accumulation d'éoliennes dans le panorama, depuis le sud de l'AER (Photomontage 17).	208

9 Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Actualisation 2006.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Décembre 2016.

Ministère de la Transition Ecologique, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Octobre 2020.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010.

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence.

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014.

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>.

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013.

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010.

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Eolien de Poitou Charentes, 2012.

Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, 1999.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

<https://www.tourisme-vienne.com/>

<https://www.charroux86.fr/index.php/menu-3/880-maison-du-tourisme>

<http://verteuil-sur-charente.com/>

<https://petitescitesdecaractere.com/fr>

<https://www.civraisienpoitou.fr/communes/lizant>